Compte rendu de la séance du mercredi 05 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance:
Pauline DELIE

Ordre du jour:

1- Approbation du dernier conseil municipal le 13 avril 2021
2- Création d'un marché estival à la Croix de Rocles
3- Validation de la décision de lancer l'opération Halte de la Croix de Rocles, approbation plan de financement prévisionnel et autorisation à monsieur le maire d'initier la demande de subvention Bonus Relance
4- Autorisation de signatures des marchés : Délibération et délégation
5- Consultation pour une mission de diagnostic avant travaux : Amiante et plomb
6- Consultation pour une mission de diagnostic avant travaux :Controle technique
7- Consultation pour une mission de diagnostic avant travaux :CSPS Contrat de coordination Sécurité et Protection de la Santé
8- Divers

Délibérations du conseil:

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal (2021_038)

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal s'il y a lieu démettre des observations et/ou remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 13 Avril 2021 et il lui demande de l'approuver.

Conseil du 13 avril 2021 :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2021
2. Vote des 3 taxes locales
3. Redevance assainissement collectif
4. Approbation enquete publique concernant l'aliénation d'une portion du chemin rural de Freyssenet.
5. Espace Taranis : Tarifs
6. CLECT
7. Vote du compte administratif M14
8. Affection du résultats de fonctionnement M14
9. Vote du compte de gestion M14
10. Vote du budget M14-2021
11. Vote du compte administratif - ass-rocles M49
12. Affection du résultats de fonctionnement - ass-rocles M49
13. Vote du compte de gestion -ass-rocles-M49
14. Vote du budget M49-2021
15. Contrat d'Assurance des Risques Statutaires
16. Divers

Le conseil municipal approuve ce compte rendu.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0

Création d'un marché estival à la Croix de Rocles (2021_039)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que La commune de Rocles 07110 souhaite organiser un marché estival agricole et artisanal au lieu-dit la Croix de Rocles.

Ce marché, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire se tiendra sur la période du 1er jeudi de juin jusqu'au dernier jeudi de septembre en soirée de 17h à 21h.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal. Une consultation doit être faite auprès des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre leur avis. Le syndicat des commerçants non sédentaires a été consulté quant à la création de ce marché et n'a émis aucune objection.

Conformément à l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché.

Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal.

Le tarif du M linéaire de location du domaine plublicest fixé à 2 € TTC.

Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Les droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise la création d'un marché communal hebdomadaire

- autorise Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Projet Logements et Local d'activités à la Croix de Rocles (2021_040)

CHANGEMENT DE NOM à préciser

la déliberation Numero 3 de ce conseil nomé :

Validation de la décision de lancer l'operation Halte de la croix de Rocles, approbation plan de financement prévisionnel et autorisation à monsieur le maire d'initier la demande de subvention Bonus Relance

devient

Projet Logements et Local d'activités à la Croix de Rocles

M.le Maire rappelle l'opération de revitalisation de la Croix de Rocles.

Cette opération comprend le projet de création de 3 logements, d'un local d'activités ainsi que la mise en sécurité de la grange mitoyenne.

Le budget estimatif est de 430 000 euros HT.

L'objectif est un démarrage des travaux en juin 2021 pour une livraison en 2022.

Il précise que plusieurs subventions peuvent être mobilisées à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Acter le budget prévisionnel et le plan de financement du projet

- Solliciter une subvention de 100 000 euros auprès du Conseil Régional Auvergne RhoneAlpes dans le cadre du dispositif Bonus Relance

- Autoriser M.le maire à signer tous documents relatifs à la présente demande de subvention

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Autorisation de signatures des marchés : Délibération et délégation (2021_041)

M. le Maire rappelle au conseillers municipaux leurs votes concernant la déliberation 2020_025 et cite :

« les montants et/ou conditions doivent être fixées par le conseil municipal dans le cadre d'une prochaine délibération »

M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

• des marchés et des accords-cadres **de travaux** d'un montant inférieur
à 7 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

• des marchés et des accords-cadres **de fournitures** d'un montant inférieur
à 4 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, **lorsque les crédits sont inscrits**
au budget,

• des marchés et des accords-cadres **de services** d'un montant inférieur
à 7 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, **lorsque les crédits sont inscrits**
au budget.

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Consultation pour une mission de diagnostic avant travaux : Amiante et plomb (2021_042)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment et de ses annexes à la Croix de Rocles, les missions demandées :

- un **diagnostic amiante** avant travaux

- un **diagnostic plomb** avant travaux

Pour ces missions, 3 diagnostiqueurs ont été consultés concernant ces diagnostics obligatoires sur la base du projet de l'architecte.

Envoi des courriers de consultations par mail : le 6 avril 2021

Complément : le 23 avril 2021 demande **diagnostic radon**

Entreprises consultées : SASSOULAS ; OBSERVANS EXPERTISE ; DIAG07

Date limite de réception des offres : 16 avril 2021 ; décalé au 28 avril 2021

Nombre de plis réceptionnés dans les délais : 2

Après étude de ce 2 offres, la commission d'appel d'offres à décider de garder l'entreprise SASSOULAS, qui propose les 3 diagnostics (amiant, plomb, radon)

Diag07 pas de réponse ; Observans ne réalise pas de diagnostic radon.

le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour le choix d'une entreprise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ATTRIBUER à la société SASSOULASla mission repérage amiante et plomb et radon avant travaux pour un montant de 3 800 € HT

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Consultation pour une mission de disagnostic avant travaux : Controle technique (2021 043)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment et de ses annexes à la Croix de Rocles, , la mission demandée :

- **Mission de Contrôle Technique**

Pour cette mission, 3 diagnostiqueurs ont été consultés concernant ces diagnostics obligatoires sur la base du projet de l'architecte.

Envoi des courriers de consultations par mail : 6 avril 2021

Complément : RAS

Entreprises consultées : QUALICONSULT ; ALPES CONTROLES ; AGENCE APAVE VALENCE

Date limite de réception des offres : 16 avril 2021

Nombre de plis réceptionnés dans les délais : 3

L'entreprise QUALICONSULT propose 8 960 € HT

L'entreprise ALPES CONTROLES propose 7 800 € HT

L'entreprise AGENCE APAVE VALENCE propose 7 800 € HT + 650 € HT/mois si durée supérieur

Après étude de ce 3 offres, la commission d'appel d'offres à décider de garder l'entreprise ALPES CONTROLES.

le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour le choix d'une entreprise.

- D'ATTRIBUER à la société ALPES CONTROLES la Mission de Contrôle Technique avant travaux pour un montant de7 800 € /HT soit 9 360 € /TTC,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Consultation pour une mission de disagnostic avant travaux : CSPS (2021 044)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment et de ses annexes à la Croix de Rocles, , la mission demandée :

- contrat de **Coordination Sécurité et Protection de la Sante (CSPS)**

Pour cette mission, 3 diagnostiqueurs ont été consultés concernant ces diagnostics obligatoires sur la base du projet de l'architecte.

Envoi des courriers de consultations par mail : le 6 avril 2021

Complément : RAS

Entreprises consultées : BUREAU VERITAS ; QUALICONSULT ; BR COORDINATION BOLLENE

Date limite de réception des offres : 16 avril 2021

Nombre de plis réceptionnés dans les délais : 4 ; ALPES CONTROLES c'est proposé

L'entreprise BUREAU VERITAS : 4 185 € HT

L'entreprise QUALICONSULT : 5 085 € HT

L'entreprise BR COORDINATION BOLLENE : en dehors de sa zone geographique

L'entreprise ALPES CONTROLES : 4 390 € HT

Après étude de ces 3 offres, la commission d'appel d'offres à décider de garder l'entreprise BUREAU VERITAS

le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour le choix d'une entreprise.

- D'ATTRIBUER à la société BUREAU VERITAS la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Sante (CSPS) avant travaux pour un montant de 4 185 € /HT soit 5 022 € /TTC,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Fin de séance 19h42

DIVERS :

- Monsieur CREVOULIN Jean Michel reconduit son arret de travail de 1 mois, le CDD de Clément est reconduit de 1 mois avec un équivalent d'heure à JM CREVOULIN, c'est a dire 32h. (actuelement 20h)

- Madame CAILLARD DESFACHELLE Corinne à présenté sa démission en date du 30/04/2021, celle ci à été accepté.

- Le compromis de vente du dernier lot VASSEL à été signé le 4/5/21

- Election à venir, A FAIRE : afficher plage horaire (celle ci ce trouve en mairie pour les personnes voulant s'inscrire), info sur la tenu des bureaux et affichage panneaux

- concernant le relogement de Malika LAOUADI , monsieur le Maire explique qu'il lui à fait un courrier, en lui proposant une maison en location via ADIS, situé à l'Hubac, avec la prise en charge de la différence de loyer (entre le nouveau et celui qu'elle paie actuellement) et une aide est également envisagée pour les charge, à voir aprés son inscription à ADIS, et selon l'aide au logement prévue). Afin d'en discuter, le Maire à donné un RDV à Malika LAOUADI en Mairie.

- Sandrine au noms du village explique qu'il est demandé vu la situation actuel de décaler les conseils municipaux au samedi afin que la population puisse venir. bientot la fin du couvre feu alors posibilité de laisser les conseils comme cela pour le moment mais solution à prévoir si de nouveau couvre feu.